

# Mobilité

## des Secrétaires Administratifs

### Prise de fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Paris, le 05 avril 2023

L'UNSa Justice vous annonce l'ouverture de la seconde campagne de mobilité pour les secrétaires administratifs au titre de l'année 2023 :

#### Calendrier

Date limite de candidature	Vendredi 5 mai 2023
La date limite de renonciation	Vendredi 9 juin 2023
Diffusion des résultats par le secrétariat général	Vendredi 30 juin 2023

#### Candidatures

##### Pour les SA du ministère de la Justice :

- La totalité des postes proposés sein du ministère de la justice sont soumis à **des entretiens obligatoires avec les recruteurs**, dont les coordonnées sont indiquées dans chaque fiche de poste.

Ces entretiens sont initiés par l'agent et peuvent être téléphoniques si la distance ne permet pas à ce dernier de se déplacer.

- L'agent saisit sa candidature dans la limite de 7 choix sur **Harmonie** depuis un poste de travail du ministère et remplit une fiche de candidature sous format papier qui doit être visée par le supérieur hiérarchique du candidat et son N+2. Chaque candidature est considérée comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.

La fiche de candidature doit être accompagnée d'un curriculum-vitae, d'une lettre de motivation, le cas échéant, des pièces justificatives et sont adressés par la voie hiérarchique aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement :

Affectation actuelle des agents		Retour des fiches de vœux
DAP	Services déconcentrés	Bureau RH4 — Section PA / <a href="mailto:aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr">aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr</a>
	Administration centrale	Cabinet / <a href="mailto:Audrey-Marie.Charles@justice.gouv.fr">Audrey-Marie.Charles@justice.gouv.fr</a>
DPJJ	Services déconcentrés	Bureau RH4 — Section corps communs / <a href="mailto:communs.dpjj-sdrhs-rh4@justice.gouv.fr">communs.dpjj-sdrhs-rh4@justice.gouv.fr</a>
	Administration centrale	Bureau RH4 — Section suivi carrières AC / <a href="mailto:proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr">proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr</a>
DSJ	Services déconcentrés	DSJ — Bureau RHGI — Section catégorie B / <a href="mailto:pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr">pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr</a>
	Administration centrale	DSJ — Cabinet — Pôle RH et moyens matériels / <a href="mailto:chef-pole-rhmm.dsj@justice.gouv.fr">chef-pole-rhmm.dsj@justice.gouv.fr</a>
GCLH		GCLH — Bureau RH et maisons d'éducatons / <a href="mailto:florian.michel@legiondhonneur.fr">florian.michel@legiondhonneur.fr</a>
SG - DACG - DACS - Cabinet- ICJ		SG - SRH - BGAFIAC / <a href="mailto:campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr">campagne-mobilite.bgafiac@justice.gouv.fr</a>

## Par la voie du détachement

Les secrétaires administratifs **extérieurs** au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la **voie du détachement** doivent transmettre :

- leur fiche de candidature complétée, avec l'avis de leur administration d'origine relatif à leur départ ;
- leur curriculum vitae ;
- leur lettre de motivation ;
- les pièces justificatives, le cas échéant ;
- leur dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- leurs trois derniers comptes rendus d'entretien professionnel ;
- leur état des services.

L'ensemble de ces documents doit être envoyé à l'adresse suivante : [cosi.srh-sg@justice.gouv.fr](mailto:cosi.srh-sg@justice.gouv.fr)

Les agents actuellement placés **en position de détachement au sein du ministère de la Justice dans le corps interministériel des secrétaires administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation**. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.



Les demandes de détachement sur l'un des postes offerts à la mutation ne seront examinées qu'après l'examen des demandes de mutation des secrétaires administratifs du ministère de la Justice.

### **Pièces justificatives à fournir pour les situations ouvrant droit à des priorités**

Les candidats devront joindre à leur fiche de candidatures l'ensemble des pièces justificatives correspondant leur situation, y compris pour les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM).

[Cliquez ici pour retrouver tous les documents sur l'Intranet](#)

L'UNSa Justice  
l'action utile !